



Bras, le 2 Juin 2017

A Mesdames et Messieurs
Les Responsables de clubs

NOUVEAU

**QUESTIONNAIRE MEDICAL
POUR LES RENOUELEMENTS DE LICENCE**

Mesdames, Messieurs,

En début de saison paraissait le décret N° 2016-1157 (du 24 Août 2016) relatif au certificat médical. Ce dernier prévoit que « *la présentation d'un certificat est exigée lors de la demande d'une licence ainsi que lors d'un renouvellement de licence tous les trois ans. A compter du 1^{er} juillet 2017, les sportifs devront remplir, dans l'intervalle de ces trois ans, un questionnaire.* »

Le questionnaire de santé a été publié par arrêté du 20 Avril 2017.

Il permet de savoir au pratiquant s'il doit fournir un certificat médical pour renouveler sa licence sportive. **Il est la propriété du licencié, le club n'a pas à la récupérer.**

En effet,

- **si le licencié a répondu NON** à TOUTES les questions figurant sur ce questionnaire, **le certificat médical n'est pas à fournir.**
- **si le licencié a répondu OUI** à UNE ou PLUSIEURS question(s), **un certificat médical sera à fournir** au club.

Dans les deux cas, vous devrez faire cocher au licencié la case correspondante à sa situation sur l'imprimé de renouvellement qu'il devra également signer.

Pour les clubs qui ont opté pour les licences en ligne, cette case figurera sur le bordereau récapitulatif.

Pour les pratiquants qui viennent s'inscrire pour la première fois dans votre club, le certificat médical sera exigé, même si le pratiquant était déjà licencié dans un autre club la saison précédente.

Ce questionnaire de santé est CONFIDENTIEL, le club n'a pas à le récupérer.

Le secrétariat fédéral reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement

La Responsable Administrative
Nathalie MAURY

www.ffabaikido.fr

RECONNUE PAR L'AIKIKAI SHO HONBU DE TOKYO

SIÈGE FÉDÉRAL :

PLACE DES ALLÉES / 83149 BRAS / TÉL. 04 98 05 22 28 / FAX 04 94 69 97 76 / E-MAIL FFAB.AIKIDO@WANADOO.FR
AGRÉMENT MINISTÉRIEL JEUNESSE ET SPORTS N° 06 S 83 DU 7 OCTOBRE 1985 ET DU 3 DÉCEMBRE 2004
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive. (Arrêté du 20 Avril 2017 – publié au journal officiel du 4 Mai 2017.

Ce questionnaire est confidentiel. Il n'est pas à remettre au club.

REPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON.	OUI	NON
<u>DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :</u>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical <u>de longue durée</u> (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A CE JOUR :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu NON à toutes les questions : pas de certificat médical à fournir. Merci de cocher la case correspondante et de signer votre formulaire de renouvellement de licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : le certificat médical est à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné. Merci de cocher la case correspondante et de signer votre formulaire de renouvellement de licence accompagné de votre certificat médical.